



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 28/06/2022

DELIBERATION
n° CA 2022 - 86

***Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(IUT de Rodez)***

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente en matière de remises gracieuses et admissions en non-valeur,

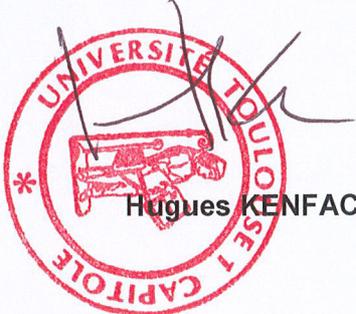
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 novembre 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente,

Vu l'avis du Conseil de l'IUT dans sa séance du 31 mai 2022,

Article unique :

Le Conseil d'Administration est informé des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,


Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 28/06/2022
DELIBERATION n° CA 2022 - 86
Compte rendu des décisions prises par M le Président
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(IUT de Rodez)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
31/05/2022	Adhésion à une association	916	Adhésion à l'Association Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme
31/05/2022	Adhésion à une association	916	Adhésion à l'Association des Secrétaires de Département